

**Projet de participation de la Ville de Besançon à un programme européen  
INTERREG PACTES Energie - Programme d'Accompagnement des  
Collectivités et des Territoires à l'Education et à la Sensibilisation à l'Energie  
de janvier 2009 à fin septembre 2011**

*M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur* : A l'échelle mondiale, le changement climatique entraîne une prise de conscience et la nécessité pour chacun d'agir.

**I - Présentation du programme européen PACTES Energie sur le territoire de la Ville de Besançon**

**A - Les objectifs du projet**

**- Objectif général :**

Proposer aux collectivités des outils, méthodes, pour mener à bien le volet information, sensibilisation, communication sur la maîtrise de l'énergie dans leur territoire d'action.

**- Objectifs intermédiaires :**

Développer des dynamiques d'information, de sensibilisation, de communication et de formation en menant des actions au niveau des différents publics ciblés au sein de territoires : unité de territoire, de temps, de contenus, complémentarité des publics.

Former les acteurs éducatifs du territoire pour favoriser le développement des projets de terrain : démultiplication des projets.

Développer au sein des collectivités des actions exemplaires en terme de sensibilisation et de réalisation d'économies effectives : exemplarité et économies financières.

Développer et pérenniser les réseaux entre collectivités et acteurs des territoires pour favoriser l'échange d'expérience : économies d'échelle.

**B - Les porteurs et bénéficiaires du projet**

**LES PORTEURS et Coordinateurs généraux : 2, à savoir un par pays (Terrawatt pour la Suisse, AJENA pour la France)**

Responsable du projet par rapport aux instances européennes de chaque pays.

**LES BENEFICIAIRES**

✓ **Les territoires dont la Ville de Besançon**

**Par la formation directe :**

Agents des collectivités : Apporter des outils et des méthodes pour changer les comportements des usagers de la collectivité en matière de consommation d'énergie.

Acteurs éducatifs du territoire : enseignants, animateurs

**Par la portée du projet :**

Les habitants

Le monde scolaire

Le monde des loisirs (centres culturels, maisons de quartiers,...)

Les collectivités par les économies réalisées

Les territoires avec leurs citoyens

La planète pour les économies réalisées et la préservation qui en découle

Les porteurs de projet : amélioration quantitative et qualitative des outils et méthodes de travail pour mener à bien leurs missions.

Les acteurs institutionnels territoriaux et structures co-optées comme nécessaires à l'action seront invités aux comités de pilotage et groupes de travail sur les actions et publics relatifs à leur domaine de compétence.

## II - Programme d'actions dont va bénéficier la Ville de Besançon en s'engageant dans le programme européen PACTES Energie

Abréviation : Ed.E : éducation à l'énergie

Année	Action	Résultats attendus	Public (défini par la collectivité ou le territoire, nombre d'exemplaires attribué par territoire ou collectivité)				
			Habitants	Agents des collectivités	Monde scolaire	Monde loisirs (MQ, centre culturel, MJC, médiathèques)	Ambassadeurs de l'énergie
Janv. - Mars 2009	<b>1.1 Mise en réseau interne des différents publics</b> en matière de sensibilisation à l'énergie	- Réunions - Site Internet - Articles - Signature du PACTES Energie	1.1. <a href="http://www.PACTESEnergie.org">www.PACTESEnergie.org</a> <b>Recensement des réseaux</b> de diffusion des projets à réaliser sur les économies d'énergie (un état des lieux de diffusion possible sur le territoire, des acteurs à sensibiliser pour repérer des ambassadeurs de l'énergie)				
	<b>1.2. Mise en réseau externe</b> au territoire	Réunions Site Internet Articles	1.2. <a href="http://www.PACTESEnergie.org">www.PACTESEnergie.org</a> <b>Partage des expériences menées</b> dans les autres territoires				
Avril-Déc. 2009	<b>2.1. Mutualisation</b> des supports de sensibilisation	3 malles énergie		1 mallette énergie pour agents	1 mallette énergie scolaire	1 mallette énergie loisirs	1 mode d'emploi
	<b>2.2 Création</b> de support de sensibilisation	Vidéos  BD  Site Internet	<b>10 vidéos diffusées sur les chaînes locales</b>  2 000 BD  pages web grand public	150 cédérom contenant les vidéos  300 BD  des pages web agents des collectivités	150 cédérom contenant les vidéos  600 BD  des pages web scolaires	150 cédérom contenant les vidéos  300 BD  des pages web loisirs	1 cédérom de l'ensemble des pages web  1 cédérom contenant les vidéos  1BD
	<b>2.3 Création</b> de support de formation	1 protocole de formation des fiches pédagogiques <b>du second degré</b>  9 ateliers interactifs (maquettes, etc.)				9 ateliers interactifs	1 mode d'emploi pour les ateliers
Sept. 2009 à sept. 2011	<b>3. Diffusion</b> des projets et réalisation à des échelles plus larges afin de démultiplier les actions	Journées d'action			un forum des enseignants organisé par le CRDP	des rencontres animateurs	
3	<b>3.1 Evénement</b> territoires		2 journées d'animation (stand) dans les salons et festivals				
	<b>3.2 Evénements</b> nationaux	Journées d'action	Journées d'animations (stands) lors d'événements nationaux				

**CALENDRIER**

<b>Phases</b>	<b>Dates</b>
<b>Phase 1 Veille pédagogique</b>	<b>janvier 2009 à mars 2009</b>
<b>Phase 2 Création d'outils pédagogiques</b>	<b>avril 2009 à décembre 2009</b>
<b>Phase 3 Communication</b>	<b>septembre 2009 à septembre 2011</b>

**III - Engagement de la Ville de Besançon pour bénéficier de PACTES Energie**

L'AJENA et TERRAWATT porteurs du programme européen PACTES Energie sollicitent la Ville de Besançon pour valoriser à hauteur de 20 000 € la mise à disposition :

- de son expérience dans le domaine de la sensibilisation des agents (transmission des résultats, utilisation des outils de formation déjà créés, etc.)

- du personnel de la Direction Maîtrise de l'Energie pour un partage d'expériences.

Le Conseil Municipal est invité à adopter ce projet et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte éventuel à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 2 [1 contre Groupe UMP et Apparentés (Mme M. JEANNIN)], le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 18 décembre 2008.*